

## **HABILLEMENT : Règlement de l'atelier:**

1. Je me rends à l'atelier à l'heure dans l'ordre et la discipline.
2. J'enlève mon couvre-chef dans les ateliers ainsi que dans l'école (voir R.O.I.)
3. Je me rends dans les ateliers que si je suis accompagné d'un professeur.
4. Les GSM, MP3, et tous autres appareillages électroniques non nécessaires aux cours sont interdits d'usage dans l'établissement, je sais que je ne pourrai pas les réclamer si les professeurs me les confisquent.
5. Je respecte les consignes du professeur.
6. Je dois toujours être en possession de mon journal de classe.
7. Je dois respecter :
  - les locaux ;
  - l'outillage et les marchandises mis à ma disposition pour mon apprentissage ;
  - le travail des autres.
8. Je serai obligé de remplacer ou de rembourser à l'école le matériel que je détruis volontairement, ou de payer les frais résultants de la réparation ou du remplacement de celui-ci.
9. Je veillerai à la propreté du local : les papiers et détritrus seront jetés à la poubelle.
10. À chaque fin de cours, je remettrai le local en ordre, Je fermerai les fenêtres et j'éteindrai la lumière.
11. Je n'emporterai aucune matière, aucun matériel hors de l'atelier ou de l'école sans l'accord du professeur.
12. Je quitterai le local avec le professeur dans le plus grand calme et j'irai au cours suivant endéans les cinq minutes.
13. Je ne fumerai pas dans l'école.
14. Je dois connaître l'emplacement du matériel de secours (extincteur, boîte de secours, ...)
15. Je dois signaler tout accident ou blessure immédiatement au professeur.
16. Je sais qu'il est interdit de manger ou de boire en classe.
17. Je ne peux pas crier, jouer, ou lancer des objets.
18. Je demanderai la permission avant de sortir de l'atelier.
19. Je ne toucherai pas aux machines pour lesquelles je ne suis pas formé.
20. Je n'utiliserai les machines qu'avec l'accord du professeur.
21. J'utiliserai les moyens de protection quand c'est nécessaire pour me prémunir de tout accident.
22. Je sais qu'il est interdit de faire du feu dans l'atelier ainsi que dans l'école.
23. Chaque fin de cours, Je veillerai au nettoyage de mon poste de travail, à la remise en ordre et à la propreté du local.
24. Les matières et le matériel mis à ma disposition me serviront uniquement à l'accomplissement de mes tâches.
25. Si j'ai des cheveux longs, ils doivent être attachés lorsque je travaille sur des machines.
26. Je ne peux circuler dans la zone où des machines sont en fonctionnement si je n'y travaille pas.
27. Je me lave les mains avant et après mon travail.
28. Pour des raisons de sécurité, je ne peux distraire un élève qui travaille avec une machine.
29. Je ne dépose jamais d'objet sur les machines.

30. Je suis strictement les consignes de sécurité dictées par mon professeur lorsque je travaille avec des machines (ex : ne pas poser le pied sur la pédale lorsque j'enfile une aiguille).
31. J'aurai mon matériel personnel exigé : latte, mètre, crayon, stylo, gomme, compas et journal de classe.
32. Je m'engagerai à prendre connaissance des notices et des préventions d'emplois reprises sur les produits utilisés.